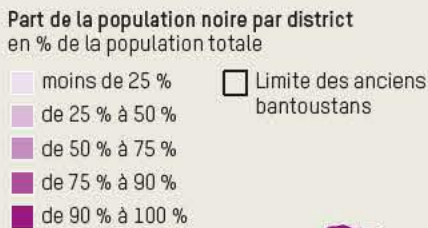
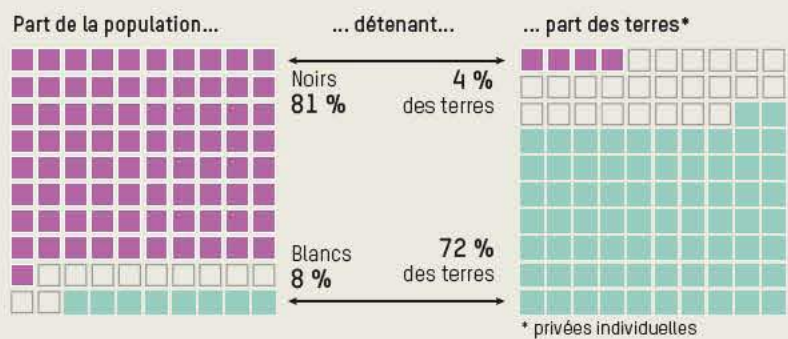


DES INÉGALITÉS HÉRITÉES DE L'APARTHEID...



L'enjeu crucial des terres sud-africaines

Depuis la première réforme de 1994, la redistribution des terrains aux Noirs qui en avaient été expropriés se heurte aux problèmes de corruption et à l'opposition des chefs traditionnels

Dotés d'un statut plus ou moins autonome, les bantoustans ont réintégré l'Afrique du Sud en 1994, à la suite d'après négociations menées par les chefs traditionnels qui cherchaient à y maintenir leur pouvoir. Si les habitants y disposent d'un droit d'occupation, ces territoires surtout urbains appartiennent désormais à l'Etat. Celui-ci refuse d'en céder la propriété, redoutant des détournements par la corruption.

1913-1990
Confiscation des terres et exclusion des Noirs

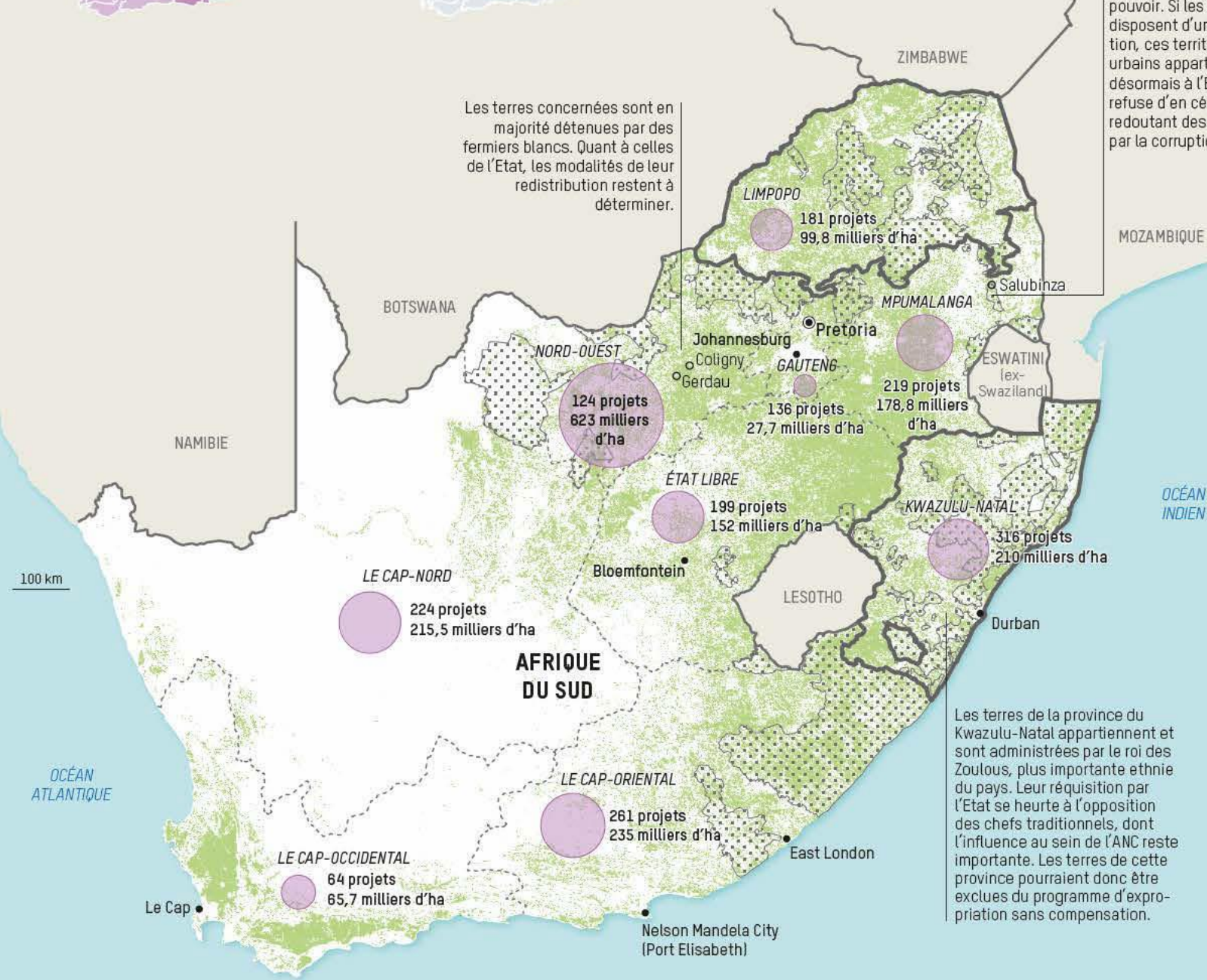
- 1913**
Premières lois ségrégatives. L'accès des Noirs à la propriété foncière est limité à des zones réservées.
- 1948**
Accession au pouvoir du Parti national (nationaliste pro-afrikaner blanc), qui instaure l'apartheid.
- 1959**
Création des bantoustans, dix enclaves territoriales, où les Noirs sont déplacés.
- 1970**
Le Bantou Homeland Citizenship Act retire aux Noirs leur citoyenneté en Afrique du Sud.

Depuis 1990
Restituer les terres aux Noirs

- 1990**
Frederik De Klerk, élu président en 1989, ouvre des négociations avec le Congrès national africain (ANC, parti noir).
- 1991**
Abolition officielle de l'apartheid.
- 1994**
Nelson Mandela (ANC), élu président le 9 mai, souhaite restituer, à l'horizon 2001, 30 % des terres agricoles possédées par des Blancs aux Noirs, sur la base du volontariat.
- 1997**
Une nouvelle Constitution inscrit la restitution des terres avec compensation.

Années 2010
Vers l'expropriation des Blancs ?

- 2013**
Fondation du parti des Combattants pour la liberté économique (EFF, gauche radicale), qui appelle à la nationalisation des terres sans compensation.
- 2018**
Mise en place d'une commission chargée de réviser la Constitution afin d'autoriser l'expropriation des terres sans compensation.



... QUE LA PREMIÈRE RÉFORME AGRAIRE N'A PAS PERMIS DE RÉGLER

L'objectif de la première réforme (1994) était de redistribuer, sur la base du volontariat, 30 % des terres agricoles détenues par les Blancs aux Noirs, soit environ 24,5 millions d'hectares.



La réforme de la propriété de 1994 avait prévu deux systèmes : la restitution des terres aux Noirs qui pouvaient prouver que celles-ci leur avaient été confisquées ; dans le cas contraire, une redistribution des terres possédées par des Blancs avec, pour ces derniers, une compensation financière.

Terres redistribuées entre 2009 et 2018 par province, en milliers d'hectares

